

Aime CAVET

46, rue des trente jours

57070 METZ

Tel 0607550475

Le 09 Février 2022

à Monsieur le Directeur de l'Urbanisme Réglementaire et
Prévisionnel

Objet : PV de Synthèse des observations recueillies lors de l'enquête publique relative à la modification N° 5 du PLU de Thionville

En application des prescriptions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, veuillez trouver ci-contre les observations exprimées par le public au cours de l'enquête publique citée en objet.

Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter du 09 Février pour produire, si vous le jugez opportun, un mémoire en réponse aux problèmes soulevés.

1) Généralités

L'enquête publique s'est déroulée du 4 Janvier au 5 Février et 3 permanences ont été tenues. Seules 4 personnes appartenant à l'APEG (Association Protection Environnement Guentrange) se sont présentées à la 3ème permanence pour faire part de leurs craintes quant aux aménagements lors de la mise en place d'un lotissement à l'emplacement de la caserne de CRS 36 dans le quartier de Guentrange.

3 autres remarques ont également été portées au Registre dématérialisé.

2) Les Remarques :

* Concernant les remarques reçues pendant la permanence, elles se rapportent donc à l'OAP N° 19. Je joins en Annexe 1 (3 pages) le document écrit que m'ont remis les représentants de l'APEG.

Hors champs de la modification n°5 du P.L.U.

* Concernant les remarques sur le registre dématérialisé :

* l'une d'elles se rapporte à la difficulté de visualiser les documents relatifs à l'EP. : j'y ai répondu

Les documents ont été tenus à disposition du public tout au long de la procédure, et cela depuis le début, en version papier au service urbanisme et en version dématérialisée sur le site internet de la Ville de Thionville.

* une autre concerne l'Europort : la demande porte sur l'autorisation d'implanter des bureaux et des services associés aux activités de Logistique prévues.

La Ville donne une suite favorable aux demandes formulées par la SODEVAM. On propose la rédaction suivante dans l'article 2 de la zone 1AUX : autorisation du commerce sous condition qu'il soit lié aux activités logistiques et industrielles.

* la 3ème porte sur l'OAP N° 19. Elle émane de Mme Héliène Osswald qui préconise de ne pas construire de logements dans cette zone de Guentrange mais plutôt de faire des aménagements paysagers (Annexe 2).

Hors champs de la modification n°5 du P.L.U.

Concernant les remarques des PPA*

* La Mairie de Terville demande « que la desserte routière vers l'A31 envisagée via le contournement Ouest de Thionville fasse l'objet d'une réflexion et d'une étude d'aménagement afin de protéger la population tervilloise des nuisances engendrées par sa réalisation. »

Une étude sur cette question de circulation a été menée dès 2014 en concertation avec le Département de la Moselle. La requête de la mairie de Terville a été transmise au syndicat mixte ouvert E-LOG'IN4 qui avait déjà été interpellé par celle-ci en octobre 2021. Le syndicat lui a répondu le 4 novembre 2021 (voir P-).

* Le Scot, La Chambre d'agriculture et L'armée donnent accord favorable au projet

* IL manque à ce jour l'avis que vous aviez demandé de la MRAe

La MRAe a été saisie le 21/12/2021 par courrier avec accusé de réception. Elle ne nous a toujours pas répondu à ce jour.

Sincères salutations.

A.CAVET

NOTA : 2 PJ